

Le microcrédit à la Martinique : un appui au dynamisme de la création d'entreprises

Apparue d'abord dans les pays en développement, cette forme de financement s'est progressivement étendue aux pays développés. Cet outil permet de financer les projets de création d'entreprise, ceux qui sont habituellement exclus du système de crédit classique parce qu'ils ne présentent pas les garanties nécessaires pour obtenir un prêt.

En France, le microcrédit commence à se développer dans les années 1990 sous l'impulsion d'acteurs privés qui s'installèrent progressivement outre-mer. A la Martinique, l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) et Martinique Initiative (du réseau France Initiative) en sont les principaux acteurs. Si, comme dans l'ensemble de la France, l'activité de microcrédit à la Martinique est modeste, comparée à la masse des crédits distribués aux agents économiques, son rôle dans la création d'activité et le soutien à l'emploi est de plus en plus significatif et le département est un des plus actifs de l'outre-mer dans ce domaine : en 2009, il a concentré environ 30 % du nombre de microcrédits octroyés dans les DOM.

É
C
L
A
I
R
A
G
E

LES PARTICULARITES DU MICROCRÉDIT A LA MARTINIQUE¹

Un contexte social favorable à l'essor du microcrédit

La demande potentielle de microcrédit est plus importante à la Martinique qu'en France métropolitaine, en raison d'un moindre accès au crédit classique et d'une part plus importante de la population en situation précaire. Une fraction importante de la population n'a pas accès au crédit à la Martinique, par manque de ressources suffisantes. Si, en France, 20 à 30 % de la population n'a pas souscrit à un crédit classique², cette proportion est encore plus importante dans le département, où seulement un ménage sur trois est endetté³. En outre, en 2006, 20,5 % des ménages vivait en dessous du seuil de pauvreté à la Martinique, contre 13 % pour la France métropolitaine, et cette part de la population augmente depuis 2001 à un rythme plus élevé qu'en métropole (+2,7 points contre +1 point). La proportion de la population en situation précaire devrait s'être encore renforcée en 2009, alors que le taux de chômage atteint 24,3 % en fin d'année (+3,2 points par rapport à 2006). Face à la situation des catégories sociales les moins favorisées, rendues plus fragiles avec la dégradation de la situation économique⁴, le microcrédit peut venir en complément des aides plus classiques comme l'assurance chômage et les revenus sociaux, afin de permettre une sortie de la précarité.

Quelques définitions et caractéristiques

Le microcrédit est l'une des principales composantes de la microfinance, qui comprend également la microassurance et l'épargne solidaire. S'il n'existe encore aucune définition « officielle », le microcrédit a des caractéristiques : il s'agit d'un crédit, avec un prêteur et un emprunteur dûment identifiés, un usage limité dans le temps et un octroi subordonné à la mise en place d'un accompagnement. Le **microcrédit professionnel** est destiné à financer la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi. Son montant est inférieur à 25 000 euros selon la norme européenne⁵. Le **microcrédit personnel** est une spécificité française récemment développée ; il est destiné au financement de projets de vie de personnes n'ayant pas accès au crédit classique et leur permet de bénéficier d'un accompagnement. Il est parfois difficile de définir la frontière entre microcrédit professionnel et personnel. Seul le premier sera traité dans cette note.

¹ Pour plus de détails, voir la Note de l'institut sur le microcrédit dans l'outre-mer, à paraître début 2011.

² Source Banque de France : Observatoire de la Microfinance.

³ Enquête du budget des familles, INSEE.

⁴ Après une croissance soutenue entre 1996 et 2006 (+3,3 % par an en volume), l'économie de la Martinique a connu un recul de sa croissance en 2008 (-0,3 %) et 2009 (-6,5 %) résultant de la faiblesse de la demande intérieure et d'une forte contraction de l'investissement.

⁵ L'observation des prêts accordés en France fait ressortir un montant moyen autour de 5 000 euros pour une durée de deux à trois ans.

Les acteurs et les dispositifs

A la Martinique deux associations (l'ADIE et Martinique Initiative) sont au cœur de la distribution du microcrédit professionnel. Elles jouent un rôle d'initiateurs et d'accompagnateurs, détectent les candidats potentiels à une création ou une reprise d'entreprise, les aident à monter leur dossier, les financent et les accompagnent dans leur gestion. L'implantation de l'ADIE aux Antilles est relativement récente (2007) comparée aux autres DOM et à Mayotte⁶. Celle de Martinique Initiative est plus ancienne (1990). Les rôles respectifs des deux associations sont bien identifiés : si l'ADIE vient principalement en appui à des personnes qui créent leur emploi, Martinique Initiative aide principalement les créateurs de très petites entreprises. Elles trouvent leurs sources de refinancement auprès des établissements de crédit, surtout des établissements publics et des établissements mutualistes⁷. La Caisse des Dépôts (CDC) gère notamment le fonds de cohésion sociale (FCS)⁸, alors que l'AFD finance l'ADIE.

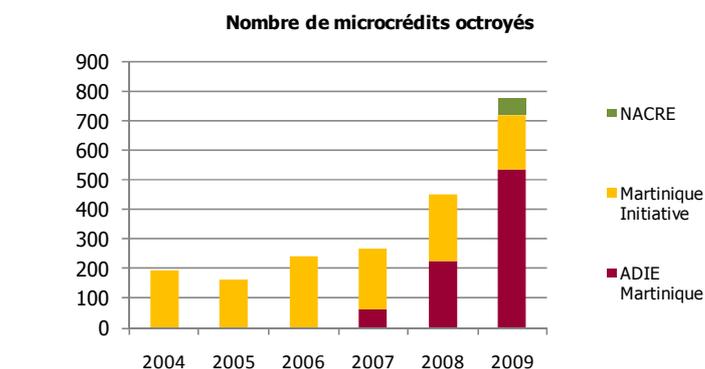
A côté de ces organismes qui interviennent sur le financement, de nombreux acteurs sont impliqués, notamment pour l'accompagnement. Les collectivités locales ont des conventions de partenariat avec l'ADIE et Martinique Initiative. Acteur présent à peu près partout en France, la Boutique de Gestion soutient la création et le développement des petites entreprises en accompagnant les créateurs tout au long de leur projet et en proposant des formations adaptées.

En 2009, l'Etat a mis en place le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise). Il s'agit de prêts d'honneur (prêts à taux zéro) destinés aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise, assortis de l'obligation d'un accompagnement à la fois en amont et en aval les trois premières années suivant le démarrage de l'activité. Le parcours de la création est structuré en trois phases : appui au montage du projet ; structuration financière ; aide au démarrage et au développement. Ces prêts d'honneurs doivent être couplés à des prêts bancaires d'un montant au moins équivalent, ce qui permet d'exercer un effet de levier. Un certain nombre d'opérateurs font l'objet d'une labellisation auprès des services régionaux de la CDC ou des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : les organismes de microcrédit se sont en général fait labelliser, y voyant un prolongement naturel de leur activité d'origine.

Les évolutions récentes⁹ et les caractéristiques

Un renforcement de l'activité en liaison avec la crise économique

Si globalement l'activité de microcrédit (3,1 M€ pour 749 prêts) s'est renforcée en 2009, l'effet de la crise économique n'a pas été le même pour chacune des structures. La demande de microcrédit professionnel s'est ainsi amplifiée pour l'ADIE, avec la mise en place de microcrédits pour faire face aux difficultés de trésorerie. Pour Martinique Initiative en revanche, l'octroi de prêts d'honneur, souvent destinés au démarrage des TPE, a ralenti en raison d'une conjoncture économique déprimée et d'un manque de visibilité des entrepreneurs. En montant, Martinique Initiative reste toutefois majoritaire (1,6 M€ sur 3,1). Le dispositif NACRE a, pour sa part, concerné un nombre encore assez limité d'opérations¹⁰. Au total, le département a concentré en 2009 environ 30 % du nombre de microcrédits octroyés dans les DOM.



Source : ADIE, France Initiative

L'activité d'octroi de microcrédits professionnels de l'ADIE s'est ainsi nettement renforcée à la Martinique comparée aux autres DOM. Avec 535 microcrédits en 2009, la Martinique représente 27,9 % du nombre total de microcrédits accordés dans les DOM (+9,6 points sur un an). En montant de prêts (1,3 M €), la proportion est identique (29,9 % ; +10,1 points sur un an). La crise économique de 2009 a entraîné une forte demande des entrepreneurs déjà immatriculés, notamment des travailleurs indépendants qui ont bénéficié d'un microcrédit de sortie de crise. Les prêts de groupe, mis en place dans le cadre du programme ADIGO, ont également rencontré un franc succès et contribué à la progression de l'activité.

En 2009, 156 projets ont été financés par Martinique Initiative sous la forme de prêts d'honneur associés à des prêts bancaires, pour un montant total de 1,6 M€. L'activité a diminué en raison de la morosité de l'activité économique : le nombre de dossiers examinés a baissé (-20 % sur un an) ainsi que le nombre de prêts octroyés (-28,1 % en nombre et -23,6 % en montant).

⁶ L'ADIE, a été créée en France en 1989, par Maria Nowak et compte aujourd'hui près de 130 agences dans toute la France. L'association s'est installée à La Réunion en 1994, à Mayotte en 1997 et en Guyane en 2003.

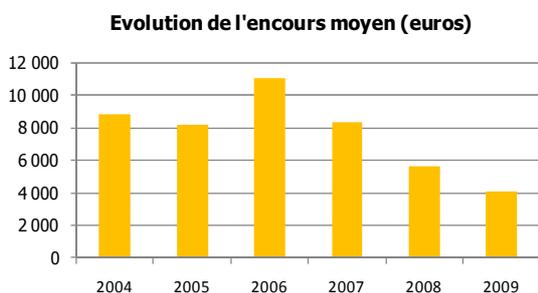
⁷ A la Martinique, la Caisse Régionale du Crédit Agricole soutient l'agence de Fort de France de l'ADIE qui dans le cadre d'un projet pilote cherche à toucher un public plus précaire (programme ADIGO).

⁸ Le Fonds de cohésion sociale (FCS) a été créé par la loi n° 2005-32 de janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale - dite « loi Borloo ». Son rôle est d'apporter sa garantie aux prêts octroyés aux chômeurs et aux bénéficiaires de minima sociaux pour créer une entreprise.

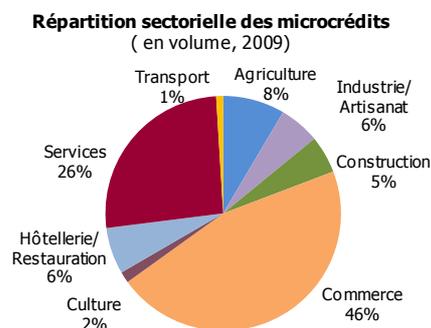
⁹ L'analyse se focalise sur les données disponibles du microcrédit professionnel de l'ADIE et des prêts d'honneur de France Initiative.

¹⁰ Un volume de prêts de 0,235 M€ en 2009, pour 58 opérations, soit un montant moyen de 4 050 €.

L'encours moyen (4 412 euros en 2009) est en diminution pour la 3^e année consécutive. Cette évolution est due à la croissance de l'activité de l'ADIE à la Martinique depuis 2007, dont les encours sont moins élevés que ceux de Martinique Initiative. L'encours moyen par microcrédit de l'ADIE est plus faible à la Martinique que dans les autres DOM, il s'établissait à 2 411 euros en 2009 (contre 2 905 euros pour la moyenne des DOM et 3 434 euros pour la France entière). Les prêts de 1 500 à 3 500 euros sont ainsi prépondérants, ils représentent 44 % des prêts accordés (contre 34 % pour les moins de 1 500 euros et 22 % pour la tranche supérieure à 3 500 euros). En revanche l'encours moyen des prêts de Martinique Initiative (10 200 €) est proche de la moyenne des DOM (10 800 €), mais supérieur à la moyenne nationale (7 300 €).



Source : ADIE, FranceInitiative



Source : ADIE, FranceInitiative

Une prépondérance du commerce et des services

L'analyse sectorielle montre que les secteurs du commerce (46 %) et des services (26 %) totalisent la plus grande part des projets financés. Les autres secteurs économiques sont relativement bien représentés (8 % pour l'agriculture, 6 % pour l'artisanat et 5 % pour la construction). Ces derniers secteurs bénéficient d'un poids significatif dans l'encours de Martinique Initiative (23 % pour l'agriculture et 13 % pour la construction).

Un public souvent féminin, constitué majoritairement par des demandeurs d'emploi

Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (59 % contre 37 % pour la France métropolitaine¹¹). Les jeunes, catégorie particulièrement touchée par le chômage¹², sont très présents à l'ADIE : les moins de 25 ans représentent 39 % des bénéficiaires contre 10 % pour la France entière. Le public de Martinique Initiative est représenté principalement par les plus de 30 ans (87 %).

Les demandeurs d'emploi sont fortement représentés chez Martinique Initiative (58 %), dans une proportion proche de celle de la France métropolitaine (63 %). Ils sont également majoritaires à l'ADIE (46 %), devant les travailleurs indépendants (33 %).

LE MICROCREDIT CONTRIBUE A LA DYNAMIQUE DE CREATION D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprise a fortement augmenté en France métropolitaine ces dernières années (+24 % par an depuis 2005), avec une accélération en 2009 (+75 %) due à la fois à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur¹³ et à la crise économique qui incite un certain nombre de demandeurs d'emploi à devenir leur propre employeur. La Martinique ne fait pas exception, avec une augmentation du nombre de créations d'entreprises (+14 % par an depuis 2005) plus élevée qu'à la Guadeloupe (+5 %) et à La Réunion (+7 %). En 2009, 4 520 entreprises ont été ainsi créées (+21 % sur un an), principalement dans les secteurs du commerce et des services (82 % du total).

Un apport indéniable à la création d'entreprises, souvent pérennes ...

L'activité de microcrédit a pleinement participé à cette dynamique : environ 450 entreprises ont été créées avec le support du microcrédit, soit 1 entreprise sur 10.

Si 84 % des prêts d'honneur de Martinique Initiative a abouti à la création d'une entreprise, ce taux est plus faible pour l'ADIE (53 % de créations d'entreprise), en raison de la sollicitation plus forte des entreprises déjà immatriculées, dont la situation financière s'est dégradée lors des six semaines d'arrêts de l'activité économique en 2009.

¹¹ 45 % pour Martinique Initiative et 64 % pour l'ADIE.

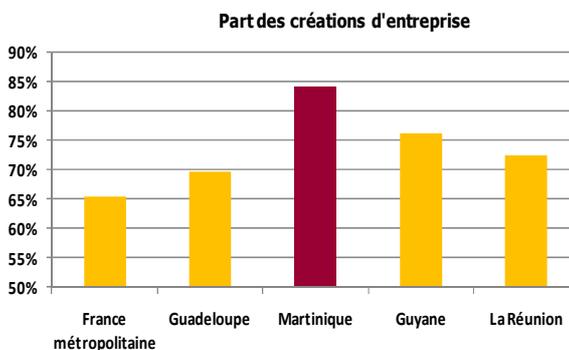
¹² Le taux de chômage au sens du BIT atteint 22,0 % à la Martinique en 2009 dont 61,2 % pour les jeunes actifs (moins de 25 ans).

¹³ Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle. Ce régime est à l'origine d'une hausse de 75 % des créations d'entreprises en 2009 en France métropolitaine (Source : INSEE).

Pour le réseau France Initiative, le taux de création d'entreprises de Martinique Initiative est plus élevé que celui de France métropolitaine (65,3 %) ou des autres DOM (73 % en moyenne).

Le taux de pérennité¹³ à trois ans (94 %) est également supérieur à celui des autres DOM (84 %) ou de l'Hexagone (87 %).

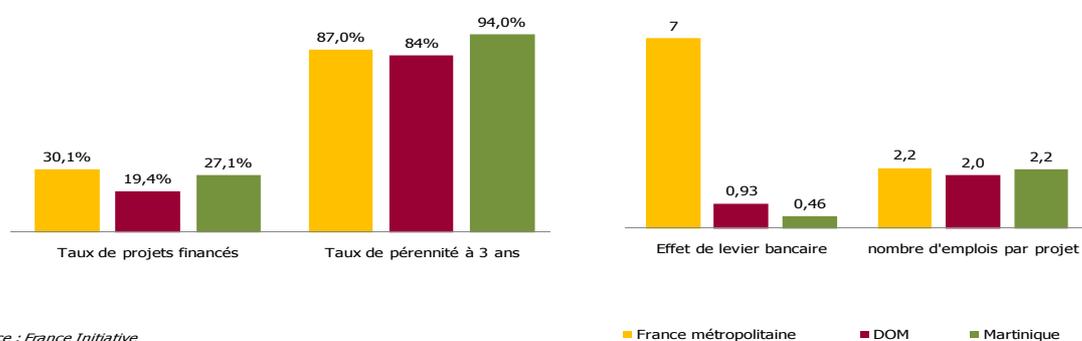
Le nombre d'emplois créés ou consolidés par projet est significatif et comparable à celui de la métropole (2,2), soit environ 400 emplois en 2009.



Source : France Initiative

... mais une participation encore limitée du système bancaire

Contrairement à ce qui est observé en France métropolitaine, le dispositif ne bénéficie pas encore d'un accompagnement significatif du système bancaire. L'effet de levier bancaire à la Martinique (0,46) comme dans les DOM (0,93) se situe très nettement en deçà de la moyenne métropolitaine (7). La participation du système bancaire est encore embryonnaire dans un contexte économique fragile, caractérisé par une dégradation de la situation financière des agents économiques (+14 % d'augmentation des créances douteuses en 2009) qui touche particulièrement les professionnels et les petites entreprises.



Source : France Initiative

PERSPECTIVES

Un soutien croissant pour l'emploi

Si l'activité de microcrédit à la Martinique (3,1 M€ en 2009) est modeste, comparée à la masse des crédits distribués aux agents économiques¹⁴, son rôle dans le soutien à l'emploi est significatif. Dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi (4 500 nouveaux demandeurs d'emploi en 2009 et 900 depuis le début 2010), le microcrédit a représenté environ 750 opérations en 2009 et plus d'un millier sont prévues en 2010. Même si toutes ces opérations n'ont pas forcément débouché sur des créations d'emplois, ces résultats sont d'autant plus remarquables que, selon l'IGF¹⁵ (Inspection Générale des Finances), le coût du dispositif pour la collectivité est inférieur au coût du maintien des personnes concernées dans le statut de demandeurs d'emploi.

L'importance du soutien des autres acteurs (Etat, collectivités, établissements bancaires)

L'accompagnement des associations par les collectivités ou le soutien de l'Etat, au travers de la CDC (pour le FCS) ou de l'AFD qui finance l'ADIE, restent primordiaux pour leur assurer un équilibre économique, les activités d'accompagnement, de suivi de comptes ou les prêts d'honneur ne générant aucun produit financier. La prise de conscience progressive des autres acteurs économiques, notamment au sein de la profession bancaire, devrait permettre de maximiser l'effet de levier qui reste encore modeste à la Martinique, comme dans les autres DOM.

¹³ Au niveau national, la pérennité des entreprises bénéficiaires du microcrédit est généralement plus forte que celle de la moyenne des jeunes entreprises, en raison d'un meilleur accompagnement et d'une sélection plus rigoureuse des dossiers (87 % contre 65 %).

¹⁴ A la Martinique, l'encours de crédits (toutes zones) a progressé de 600 M€ par an en moyenne avant la crise (de 2005 à 2008).

¹⁵ Rapport N° 2009-M-085-03, « Le Micro-Crédit » décembre 2009, Inspection Générale des Finances.